

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Saône



Saône, le 25 novembre 2009

Monsieur le Maire  
Mairie de Saône  
26, rue de la Mairie  
25660 Saône

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance des comptes-rendus des Conseils municipaux des 8 juillet et 16 octobre 2009 par lesquels vous annoncez notamment que vous envisagez de mettre un terme à la gestion par notre association Familles rurales des activités périscolaire et centre de loisirs (mercredis et vacances) sur notre commune, et nous avons été choqués à plusieurs titres. Vous trouverez d'ailleurs ci-joint un droit de réponse plus complet.

Tout d'abord, nous tenons à vous rappeler que notre association n'est pas un simple « prestataire » de votre administration mais un groupe d'habitants engagés qui œuvrent au service de la communauté bénévolement depuis plus de dix ans. A l'époque, aucun accueil périscolaire n'était proposé aux familles, à l'exception d'une cantine au bar-restaurant du village, évidemment inadapté à l'accueil des enfants. C'est sous l'impulsion de notre association qu'un service décent a enfin été mis en place « avec un encadrement qualifié pour offrir autre chose qu'une simple garderie » (cf. notre projet d'association). Si vous décidez de modifier le mode de gestion de ce service, il ne s'agirait donc pas là d'un simple changement de prestataire, mais bien d'une reprise à son compte par la Commune d'une activité initiée par le secteur associatif.

Par ailleurs, le terme de « garderie » que vous employez est parfaitement dénigrant vis-à-vis de notre association et de ses salariés, professionnels de l'enfance-jeunesse formés au fil des années dans leur poste et dont le professionnalisme et l'implication sont très largement reconnus. Quelles que soient les décisions que vous prendrez, nous vous assurons, en qualité d'utilisateurs et de citoyens, que nous serons extrêmement vigilants sur le maintien de la qualité du service rendu aux familles. Il est pour nous primordial que les enfants puissent continuer à bénéficier de l'attention d'animateurs qualifiés et expérimentés et que vous vous engagiez sur le maintien des salariés actuels.

Vous n'avez eu de cesse, au cours de nos rencontres, de dire que nous en faisons trop pour les familles, que le service rendu par notre association était de trop bonne qualité, insuffisamment financé par les familles utilisatrices, ce qui le rendait trop cher pour la Commune. Ce « luxe » que vous dénoncez est pour nous hors de propos, s'agissant d'un service de première nécessité et qui devrait à ce titre faire partie des priorités du budget communal. Pour mémoire, la subvention que la commune alloue à notre association, déduction faite de ce qu'elle perçoit de la CAF, est de 50 000€, soit 2% des dépenses de fonctionnement de son budget principal.

En stipulant dans le compte-rendu du conseil municipal que vous nous avez demandé de faire des propositions pour « améliorer la gestion financière du périscolaire », vous sous-entendez que notre gestion n'est pas satisfaisante. Nous vous avons pourtant très clairement démontré, en parfaite transparence et au cours de multiples réunions, que le déficit prévisionnel 2009 est dû à des augmentations automatiques des charges de personnel dues à son ancienneté, à la réduction de l'aide de la CAF et à la fin d'un contrat emploi jeune subventionné. Il n'a donc rien à voir avec un quelconque défaut de gestion.

A votre demande, nous avons augmenté sensiblement les tarifs facturés aux familles, pourtant déjà élevés, et durci les conditions d'annulation d'inscription. Vous avez en outre souhaité que nous étudions la possibilité de réduire l'amplitude des plages d'ouverture et de limiter le nombre d'enfants accueillis en mettant en place un certain nombre de critères. Nous l'avons fait quand cela était possible, mais de façon mesurée afin de ne pas mettre en difficulté les familles qui n'ont d'autre choix que d'avoir recours aux services de notre association. Enfin, nous vous avons présenté la restructuration de l'équipe salariée que nous mettons en place afin d'améliorer son efficacité et réduire les coûts qui peuvent encore l'être. Vous ne pouvez donc pas dire que vos sollicitations dans ce domaine sont restées sans réponse de notre part.

L'année 2009 est la première où notre association présente un budget prévisionnel déficitaire depuis sa création. Nous vous avons effectivement annoncé que nous prendrions intégralement en charge le déficit final, mais que cette situation ne pourrait se reproduire les années suivantes. Nous ne vous avons en outre jamais demandé de vous porter garant d'éventuels déficits dans le futur, mais nous avons sollicité pour l'année 2010 une augmentation de subvention de 12 000 euros. Cette progression est nécessaire pour maintenir le niveau de service et nous permettrait de prévoir un retour à l'équilibre budgétaire dès l'an prochain.

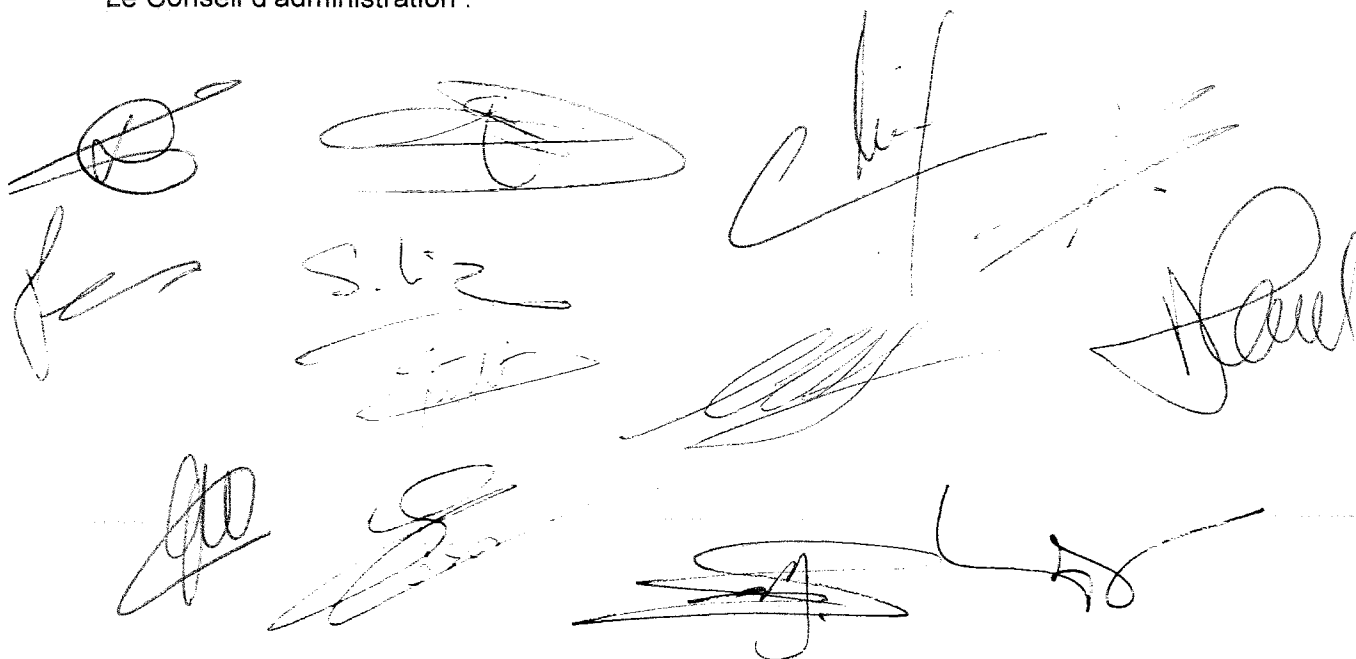
Nous vous rappelons que le coût de revient heure/enfant de notre association est très performant par rapport aux périscolaires équivalents de la région et sommes convaincus qu'une baisse sensible de ce coût, quel que soit le mode de gestion, ne pourrait être obtenue qu'en renonçant à une équipe d'animation fidèle et formée.

Le mouvement Familles rurales a été créé autour du concept « des familles au service des familles », par des citoyens qui souhaitent se prendre en main sans toujours tout attendre des collectivités. C'est pour nous une richesse, mais nous ne défendons pas ce mouvement plus qu'un autre, notre seul souci est de maintenir à Saône pour nos enfants un accueil périscolaire de qualité.

Espérant que ces divergences de point de vue ne résultent que de malentendus, nous nous tenons à votre disposition pour clarifier tous ces points et envisager notre collaboration future sur des bases plus saines. Nous vous demandons par ailleurs de nous informer avant la fin de l'année 2009 de vos intentions concernant le mode de gestion du périscolaire et des centres de loisir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration :

The image shows ten handwritten signatures in black ink, arranged in three rows. The signatures are highly stylized and cursive, typical of personal or official signatures. The first row contains three signatures, the second row contains four, and the third row contains three. The signatures vary in length and complexity, with some appearing as simple loops and others as more intricate flourishes.